

Education: Blanquer veut "autoriser à nouveau le redoublement"

Paris, 8 juin 2017 (AFP) -

Le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer souhaite "autoriser à nouveau le redoublement" dès l'année scolaire 2017-2018, jugeant "absurde" son interdiction dans un entretien au Parisien de jeudi.

"Il n'est pas normal d'interdire le redoublement", estime le ministre. "Il y a quelque chose d'absurde à laisser passer de classe en classe des élèves accumulant des retards."

M. Blanquer veut marquer ainsi un infléchissement par rapport à la politique de la socialiste Najat Vallaud-Belkacem qui l'a précédé et qui avait pris en novembre 2014 un décret affirmant "le caractère exceptionnel du redoublement".

"Le redoublement doit rester possible quand c'est dans l'intérêt de l'élève, et dans des cas qui doivent rester rares", affirme aujourd'hui Jean-Michel Blanquer.

Pour le ministre, "la première des réponses réside dans l'accompagnement tout au long de l'année et dans les stages de soutien que nous créons" pendant les vacances d'été pour les élèves qui entrent en sixième.

"Autoriser à nouveau le redoublement, ce n'est pas un virage absolu mais c'est une inflexion importante", martèle-t-il, annonçant que ce changement a "vocation à s'appliquer dès l'année scolaire 2017-2018".

Dans ce long entretien au Parisien/Aujourd'hui en France, M. Blanquer fait part également de son intention de développer l'apprentissage de la musique dont il juge la place "insuffisante".

Il compte "faire en sorte qu'il y ait des chorales dans toutes les écoles et collèges" et "encourager les pratiques instrumentales et les concerts".

Parmi les initiatives envisagées, "on fera la rentrée en musique, dans un maximum d'endroits dès cette année, en mobilisant les élèves de l'année précédente ou des orchestres extérieurs", déclare le ministre.

dar/juf

Afp le 08 juin 17 à 03 20.